

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 25 JUIN 2020
À 20 HEURES

Présents : J. FERRAND – M.P. GABILLEAU – L. GENTREAU – C. BIRON – G. LE METOUR – N. BOILEAU – H. BEAUDOUIN – V. LOCTEAU – S. BAUDRY – P. BRETAUD – C. DUJOUR – V. BONNEFOY – D. VEQUEAU – D. BACH – E. CHAUVET – M. AUBINEAU – P. TESSIER – N. GILBERT

Absents excusés : L. PACREAU ayant donné pouvoir à J. FERRAND

Secrétaire : L. GENTREAU

Monsieur le Maire explique la présence de M. Alexis BROCHET en tant que représentant de la mairie, en plus de Mme Christelle LEBAS.

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 5 juin 2020. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

1) TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire présente les nouvelles bases d'imposition reçues des services fiscaux pour l'année 2020 et indique que l'augmentation des bases s'effectue annuellement.

Il rappelle qu'une augmentation constante annuelle de 0,50 % à 1,50 % permet de ne pas recourir à des hausses trop fortes tous les 2-3 ans.

Il montre que, pour cette année 2020, le budget d'investissement est exceptionnel et lié au projet de revitalisation du centre bourg et au remboursement à effectuer à l'EPF.

Madame GABILLEAU informe que d'ici 2022, la Taxe d'Habitation sera supprimée définitivement. Elle indique que la commission des finances propose une augmentation des taux de 0,75 % pour 2020. En effet la commission était très partagée entre 0,50 % et 1,00%. Il a été décidé de prendre le juste milieu.

Accord du Conseil Municipal.

2) SUBVENTIONS

Madame GABILLEAU présente le tableau des subventions proposées par la commission des finances.

Monsieur le Maire propose de voter les subventions telles que présentées pour un montant global de 12 284,00 € plus 2 500,00 € au CCAS et 4 902,00 € de fournitures à l'école publique.

Accord du Conseil Municipal.

3) BUDGET 2020

Madame Marie-Paule GABILLEAU présente les chiffres du budget principal 2020.

- Budget principal
- Fonctionnement 1 535 195,00 €
- Investissement 2 078 884,00 €

Accord du Conseil Municipal.

4) AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de délibérer sur l'affectation des résultats des différents budgets suite aux présentations des comptes administratifs faites lors de la séance du Conseil Municipal du 25 février 2020.

Accord du Conseil Municipal.

5) LOCATION DU LOGEMENT DE LA POSTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire du logement de la Poste depuis le 1^{er} mai 2017. Il indique également que depuis cette date, le loyer n'a pas augmenté, restant à 408,00 € + 100,00 € de charges. Compte-tenu des travaux importants effectués dans ce logement depuis 2017 (travaux d'isolations, des ouvertures, des combles), il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter ce loyer à 450,00 € + 100,00 € de charges par mois.

Accord du Conseil Municipal.

6) REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
<u>Commission d'Appel d'Offres</u>	Mme Marie-Paule GABILLEAU M. Laurent GENTREAU M. Samuel BAUDRY	Mme Nicole GILBERT Mme Carine DUJOUR Mme Hélène BEAUDOUIN

Monsieur le Maire rappelle qu'il est président de droit de la Commission d'Appel d'Offres, et du devoir de réserve de chacun au moment des procédures d'appel d'offres.

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
<u>Commission Communale des Impôts Directs</u>	M. le Maire Mme Marie-Paule GABILLEAU M. Laurent GENTREAU Mme Cécile BIRON M. Geoffrey LE METOUR Mme Nathalie BOILEAU Mme Hélène BEAUDOUIN M. Samuel BAUDRY M. Pierre BRETAUD M. Dominique VEQUEAU Mme Maryvonne GRELIER M. Xavier BESSON M. Jean-François VRIGNON	M. Marcel AUBINEAU M. Laurent PACREAU M. Eric CHAUVET Mme Vanessa LOCTEAU M. Philippe TESSIER Mme Nicole GILBERT Mme Eliette MOUSSION Mme Jacqueline ORIZET Mme Marielle MARTINEAU M. Gilles GENDRONNEAU M. Gilles DURAND M. François GLUMINEAU

Monsieur le Maire rappelle les missions de la Commission Communale des Impôts Directs (vérification) et indique qu'il convient de proposer le double des noms pour que l'administration fiscale fasse le choix sur la moitié.

Titulaires

Suppléants

SIVOS Gendarmerie

Mme Véronique BONNEFOY

Mme Danièle BACH

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de participer aux échanges sur le devenir du bâtiment construit par l'association de communes.

Accord du Conseil Municipal.

7) CONVENTION VENDÉE EAU – CAMPAGNE DES HYDRANTS

Monsieur le Maire indique qu'afin de répondre à l'obligation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) imposant une mesure de tous les hydrants (poteaux et bouches à incendie) (au nombre de 61 sur Le Champ-Saint-Père) tous les 5 ans, Vendée Eau propose aux communes de réaliser une nouvelle campagne de mesure sur la commune.

Les mesures seront réalisées par le délégataire (la SAUR sur le secteur de Champ-Saint-Père), pour un coût de 32,00 € HT par hydrant. Afin d'accompagner les collectivités dans cette démarche, Vendée Eau participe à hauteur de 50,00 % par hydrant ce qui revient à 16,00 € HT par hydrant pour les communes. Une convention sera alors proposée à la commune.

Accord du Conseil Municipal.

8) MISE A DISPOSITION DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE GRAND LITTORAL DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Maire indique que la Communauté de communes est compétente depuis le 1^{er} janvier 2020 en matière d'assainissement.

Monsieur le Maire indique que pour permettre l'exercice de cette compétence, la Commune de Champ-Saint-Père met à la disposition de la Communauté de communes les biens meubles et immeubles dont elle est propriétaire et qui sont affectés à la gestion de cette compétence.

L'ensemble des biens est listé en annexe du procès-verbal de mise à disposition des biens proposés.

Cette mise à disposition intervient à titre gratuit.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes assume à compter du transfert effectif des biens l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion. Elle assure le renouvellement des biens mobiliers. Elle peut autoriser l'occupation des biens remis. Elle en perçoit les fruits et les produits. Elle agit en justice au lieu et place du propriétaire.

Elle se substitue par ailleurs à la Commune dans l'ensemble des droits et obligations attachés aux biens transférés.

Il s'agit de finaliser le transfert par l'approbation de ce procès-verbal.

Accord du Conseil Municipal à main levée.

9) DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Cinq déclarations d'intentions d'aliéner ont été déposées à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire :

- Vente de la maison appartenant à M. et Mme MAIZ au 45 Le Préchais : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration ;
- Vente d'une maison appartenant à M. LABOUX et Mme FRITZ au 10 rue des Violettes : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration ;
- Vente d'une maison appartenant à Mme DOUET au 13 rue Beauséjour : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration ;
- Vente d'un terrain appartenant à la SAS CLN Promotion au 12 rue des Sources : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration ;
- Vente d'une maison appartenant aux Consorts DAVIET au 7 rue des Genêts : la commune applique son droit de préemption sur la parcelle AB 70, mais renonce sur les autres parcelles.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le jeudi 9 juillet 2020 à 20h00, en salle polyvalente, avant une coupure jusqu'à fin août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Le Maire,

J. FERRAND